

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
PONTOISE  
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306  
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

**CLASSEMENT AFM**

L'Officier du Ministère Public

à

*Maître Xavier MORIN - Avocat au Barreau de  
Paris  
6, rue René Bazin  
75016 PARIS*

Références à rappeler : RO 21/002 - PV 61521  
AFM 0512125t

Référence : Mr

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre courrier et après examen des motifs évoqués, je vous informe que j'ai décidé d'annuler l'amende forfaitaire majorée et de procéder au classement

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000213** CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES ART.R.413-17 C.ROUTE. ART.R.413-17 §IV C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **HERBLAY(95220), RUE DE LA MARNE**, en date du **21/08/2021 à 22h30**, par procès verbal n° **6152171750** dressé par **CSP CERGY PONTOISE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CERGY-PONTOISE CEDEX,  
le 24/01/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

